

# «La fenêtre d'introduction ne sera pas handicapante»

● **Marsa Maroc s'apprête à s'introduire en bourse. L'attente par le marché, de cette opération, a duré plus d'une année. Mohammed Abdeljalil, président du directoire de Marsa Maroc revient sur l'activité de la société, le contexte expliquant le retard ainsi que les avantages de cette introduction.**

## INTERVIEW

**Mohammed Abdeljalil**  
Président du directoire de Marsa Maroc

**Les Inspirations ÉCO : Comment s'est comportée l'activité de Marsa Maroc en 2015 ?**

**Mohammed Abdeljalil :** L'année 2015 a été marquée par plusieurs éléments, au niveau du trafic comme des investissements. En effet, notre trafic a été légèrement en repli, en termes de tonnage à cause de l'arrêt de la raffinerie de la Samir. Cet arrêt a changé la donne au niveau des volumes d'hydrocarbures importés par le Maroc. Cette baisse a toutefois été compensée par la progression des trafics qui sont davantage rémunérateurs. De même, l'activité conteneurs a connu une progression de 3% par rapport à 2014. Cette progression, combinée à la revalorisation de nos tarifs, a permis de dégager un chiffre d'affaires de 2,17MMDH contre 2,02MMDH en 2014, soit une progression de 7%. Du côté des investissements, l'année écoulée a connu l'avancement de notre principal projet d'investissement, notamment le terminal 3 au port de Casablanca. Les travaux de ce terminal vont bon train et nous prévoyons une mise en service dès le mois d'octobre 2016.

**L'introduction en Bourse se faisant par cession au profit de l'État, quels en seraient les apports pour Marsa Maroc ?**

Effectivement, s'agissant d'une cession, les produits de l'introduction en Bourse ne bénéficient pas à la société. Ils vont être versés au Fonds Hassan II et au Fonds industriel, conformément à la loi qui prévoit que les recettes de privatisation soient versées à ces deux fonds, pour pouvoir être réinvestis ailleurs par la suite. Pour la société, nous pouvons énumérer quatre avantages. Le premier consiste en le renforcement de la gouvernance, par l'ouver-



ture du conseil de surveillance à des administrateurs institutionnels ainsi qu'à des administrateurs indépendants. Cette ouverture permettra d'améliorer l'efficacité du conseil en plus de la transparence qui lui est inhérente, en l'occurrence pour les petits porteurs. Le deuxième avantage est l'accroissement de la notoriété de la société. Une société cotée en Bourse est reconnue en général par un certain caractère institutionnel, comparativement aux sociétés non cotées. Ceci pourrait être un atout dans le cadre de notre développement, notamment à l'international. Le troisième avantage, qui n'est pas négligeable, est qu'elle permettra d'associer les salariés au développement de leur entreprise et créer par là un sentiment d'adhésion plus fort. Enfin, l'introduction, de par la notoriété qu'elle confère, permet d'accéder à certain type de financement, en l'occurrence les obligations, ou encore par le biais d'une augmentation de capital dans le futur.

**Cela fait plus d'une année que l'on parle de l'introduction en Bourse. Le processus de préparation était-il aussi long ?**

Effectivement, quand on regarde les dates, on a l'impression qu'il s'agit d'un processus long. En réalité, le processus a été arrêté avant de reprendre. Il y a eu une première étape en 2014, au cours de la-

quelle la valorisation était presque achevée. Toutefois, l'État a décidé de suspendre la réalisation du processus. Parallèlement, il y avait une restructuration du marché financier et je pense que l'État a attendu que cette restructuration se mette en place en 2016, avec la mise en place de l'AMMC ou encore de nouvelles règles pour pouvoir continuer le processus. Ce n'est qu'en mars 2016 que le processus d'introduction a repris. Dès cette date, la cadence a été accélérée pour arriver sur le marché au mois de juin, et c'est bien la preuve que ce qui a été réalisé en 2014 était mené pratiquement jusqu'au bout, sans quoi nous n'aurions pas pu terminer les préparatifs de l'IPO en trois mois.

**Ne croyez-vous pas que le choix de la période de souscription (ramadan et été) pourrait impacter l'introduction en Bourse ?**

Je ne suis pas spécialiste du marché boursier mais, effectivement, ce n'est pas très habituel de voir une introduction en Bourse courant ramadan. Nous nous sommes posé la question du timing, de savoir s'il n'était pas de nature à handicaper l'opération. Nous nous sommes finalement rendu compte que, comme cette opération s'adressait principalement à une cible nationale, ce choix devrait plutôt induire une réussite. S'agissant de l'été, le marché boursier semble se réveiller depuis quelques semaines. Nous avons considéré avec les conseillers spécialistes en la matière, que la fenêtre d'introduction ne sera pas handicapante pour une société comme Marsa Maroc, compte tenu de la qualité de la société et de la qualité du papier qui sera présenté aux investisseurs.

**Marsa Maroc fonctionne avec le mécanisme de concession qui, dans votre cas, est de 30 ans extensible à 50 ans. Comment voyez-vous l'évolution de votre activité, au-delà de la durée de la concession ?**

Quand on est une entreprise de concession, on doit gagner des concessions.

C'est cela, notre travail. Au fur et à mesure que l'entreprise grandira, de nouvelles opportunités de concession se présenteront et nous essaierons de les remporter. L'idée, c'est qu'à fur et à mesure qu'une concession s'approche de sa fin, nous en remportons de nouvelles, et cela peut durer assez longtemps. Par ailleurs, nous ne vendons rien de plus aux investisseurs, que ce qu'il y a dans nos contrats. Pour la valorisation à l'année 50, nous n'avons pas mis une valeur terminale actualisée à aujourd'hui. Cependant, cela ne veut pas dire que l'entreprise n'existera plus à cette date.

**Les dividendes distribués par le passé sont irréguliers. Quelle est votre politique de distribution ?**

Au niveau de la note d'information, il y a des projections de distribution de dividendes constants, de 3,4 DH par action à partir de 2017. Il ne s'agit pas d'un engagement mais d'une intention de l'actionnaire majoritaire. La distribution dépendra bien sûr des décisions de l'Assemblée générale compte tenu des besoins en trésorerie, ainsi que des prévisions d'investissement et de développement de la société. Avant l'introduction en Bourse, la régularité des dividendes n'était pas un sujet. Maintenant que la société s'introduit en bourse, elle l'est. Nous veillerons à ce que les préoccupations des investisseurs concernant ce sujet soient prises en compte.

**À côté d'Attijari Intermédiation, vous avez aussi Roland Berger et Norton Rose comme conseillers. Est-ce là un prélude à une sortie à l'international ?**

**«Ce n'est qu'en mars 2016 que le processus d'introduction a repris.»**

Le groupement a été retenu par le ministère des Finances sur la base d'un appel d'offres. Roland Berger et Norton Rose sont des firmes internationales qui ont des représentations au Maroc ayant pignon sur rue. Je ne pense pas qu'il faille les prendre comme des enseignes internationales prises pour une éventuelle opération à l'étranger. La banque d'affaires, qui est le chef de file du groupement, est une banque marocaine. Le chef de file est celui qui compte le plus dans ce genre d'opération. La réponse est non.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**SARA BAR-RHOUT**  
s.barrhout@leseco.ma